PCF
commission
Santé/Protection sociale
commissionnationalesantepcf@gmail.com
novembre 2026

globule rouge INFO

spécial
PLFSS 2027

DÉFENDRE LA SÉCURITÉ SOCIALE C'EST DÉFENDRE NOTRE CHOIX DE SOCIÉTÉ

Année après année, les budgets de la Sécurité sociale se succèdent et l'austérité s'aggrave. Ce nouveau PLFSS, encore plus austère que les précédents, poursuit une même logique : organiser méthodiquement le démantèlement de notre Sécurité sociale, au nom d'une prétendue maîtrise des dépenses publiques.

Une fois encore, ce sont les retraité.es, les salarié.es, les malades et les familles qui vont payer la facture. Toujours plus de restrictions, de renoncements aux soins et de dépenses transférées vers les ménages. Pendant ce temps, les exonérations de cotisations sociales et les cadeaux au capital se poursuivent, privant notre système de protection sociale de ressources essentielles. C'est une véritable honte !



Ce budget n'est pas seulement une succession de mesures comptables. Il traduit un véritable choix politique et idéologique : faire reculer la solidarité collective pour laisser toujours plus de place aux assurances privées et à la marchandisation de la santé.

C'est l'essence même de notre Sécurité sociale qui est attaquée. Les principes fondateurs de 1945, issus du programme du Conseil national de la Résistance et portés notamment par le ministre communiste Ambroise Croizat sont progressivement remis en cause.

Pourtant, jamais les besoins de protection sociale n'ont été aussi importants. Vieillissement de la population, dégradation des conditions de travail, inégalités sociales et territoriales de santé, difficultés d'accès aux soins : les défis sont immenses. La réponse ne doit pas être de réduire les droits et d'affaiblir les services publics !

Pour nous, communistes, la Sécurité sociale n'est ni une charge ni un coût à comprimer. Elle constitue une richesse collective, une conquête sociale majeure et un formidable outil de redistribution des richesses.

Nous devons porter une tout autre ambition : une Sécurité sociale intégrale, démocratique, financée par les cotisations sociales, l'augmentation des salaires, la création d'emplois et la mise à contribution des revenus financiers du capital.

Il ne s'agit pas simplement de défendre l'existant, mais de reconquérir et d'élargir les droits, pour répondre aux besoins de toutes et tous, à chaque étape de la vie.

En tant que communistes, nous avons la responsabilité de remettre la Sécurité sociale au cœur du débat politique et de notre projet de transformation de la société.

La Sécurité sociale appartient à la force du travail, pas au capital !

Défendons-la, renforçons-la et faisons vivre son ambition révolutionnaire !

Aurore Artigue
animatrice commission
Santé et Protection sociale du PCF

réunion thématique commission nationale

Santé et protection sociale

samedi 5 décembre

de 9h à 13h en visioconférence

Retraite et Sécurité sociale 100%

DÉTRICOTAGE DE NOTRE SYSTÈME DE SÉCURITÉ SOCIALE

un projet de réforme du financement du MEDEF veut franchir une étape décisive

Ce projet s'inscrit dans un long processus de réduction de la part des richesses, produites par le travail, consacrée à la protection sociale et s'avance vers la disparition pure et simple, des principes fondateurs de notre système social, notamment, unicité du système, financement par la cotisation sociale, solidarité.

Depuis le début de ce siècle, il ne s'agit plus pour le patronat d'en limiter les effets mais d'obtenir le remplacement pur et simple de la Sécu de 1945 par un système à sa convenance lui permettant de maintenir son taux de profit face à la suraccumulation de capital qui marque sa crise systémique.

Ses arguments s'appuient sur le déficit, une dette sociale élevée, le vieillissement de la population, un niveau de dépenses sociales qui progresse dangereusement et parmi les plus élevés d'Europe, enfin un financement reposant trop fortement sur le travail.

Mais ses arguments sont très fragiles, voire reposent sur des contre-vérités assumées :

- la dette sociale ne représente pas 60% de la dette publique comme il l'affirme, mais 6%
- la France n'est pas un cas exceptionnel en matière de dépenses sociales, si on tient compte des écarts considérables de PIB qui existent notamment avec le Luxembourg ou l'Irlande, paradis fiscaux, et des écarts considérables de niveau de protection sociale qui persistent en Europe
- contrairement à ses affirmations, le taux d'évolution des dépenses a chuté au cours des 20 dernières années et la part des cotisations employeurs a fortement diminué depuis 30 ans
- l'argument démographique ne tient pas, les gains de productivité ainsi que la croissance du PIB ont largement compensé les effets du vieillissement démographique.

Ce sont les exonérations de cotisations patronales, estimées à plus de 86 milliards d'euros par an, mais surtout la contrainte exercée sur les salaires et le refus de tenir compte des besoins de la population qui ont contribué à fragiliser les recettes de la Sécurité sociale. Les salaires n'ont évolué que de 12% en euros constants en 30 ans et perdu 10 points dans la valeur ajoutée des entreprises.

La réforme du MEDEF veut réserver les cotisations sociales aux prestations retraites et accidents du travail et financer l'essentiel des prestations maladie, famille par l'impôt. Elle s'accompagnerait d'une réduction de 60 milliards des cotisations patronales, compensée, mais pas totalement, par une hausse de la TVA, une contribution accrue des retraités et une augmentation supposée des recettes fiscales.

Elle repose sur une distinction artificielle entre prestations « contributives » et « universelles » qui transférerait une part considérable du financement de la protection sociale des entreprises vers l'ensemble des ménages, notamment par le biais de la TVA, impôt injuste socialement pénalisant surtout les retraités, les chômeurs et les ménages modestes.

La promesse d'une hausse du pouvoir d'achat grâce à la baisse des cotisations salariales et la hausse du salaire net est une entourloupe quand les dépenses seraient simplement reportées vers les complémentaires santé, les impôts ou la consommation, privant la Sécu de financements.

Les bénéfices économiques annoncés sont aléatoires, les nombreuses baisses de cotisations et d'impôts accordées aux entreprises depuis plusieurs décennies comme les hausses de productivité ont surtout favorisé l'augmentation exponentielle des profits financiers (multipliés par 10 en 30 ans), sans effet significatif sur l'emploi ou la réindustrialisation du pays, bien au contraire, l'investissement productif n'atteint même pas son niveau de 1974 et c'est le capital non réinvesti qui a prospéré.

Enfin, la proximité sémantique entre le projet du MEDEF, les exposés des motifs du PLFSS et la lettre de mission confiée par Macron à 4 experts pour la fin de 2026, pour une réforme du financement de la protection sociale, confirme la convergence avec les orientations gouvernementales dans un projet commun de réduction du périmètre de la protection sociale solidaire.

C'est une évolution vers un système plus inégalitaire, davantage financé par les ménages et plus proche d'un modèle assurantiel libéral, au détriment de l'accès universel aux droits sociaux.

Nicole Grenier Mérico
CNSPS du PCF

EXONÉRATIONS DE COTISATIONS SOCIALES

un sujet d'actualité pour débattre avec la population

À peine le gouvernement avait-il proposé d'augmenter le SMIC (quelques miettes) que le MEDEF réclamait de nouvelles exonérations de charges sociales. Il est vent debout contre le projet du gouvernement de réduire légèrement ces exonérations dans le P*rojet de loi de financement de la Sécurité sociale* 2027 et avait été suivi dans le débat à l'Assemblée nationale par le RN, la droite et même la Macronie. On ne sait l'avenir de ce PLFSS, mais si cette réduction était finalement actée, cela ne résoudrait rien en ce qui concerne le budget de la Sécurité sociale, car les compensations de l'État seraient d'autant diminuées !

Les exonérations de cotisations sociales sont un scandale : compensées (pas totalement) par des recettes fiscales, elles distendent le lien entre les travailleur.ses et la Sécurité sociale. Elles font partie des processus de casse de la Sécu.

Mais on ne peut se contenter de la proposition simpliste de suppressions de ces exonérations : les recettes de la sécu n'augmenteraient que de la partie non compensée (quelques milliards d'euros, alors qu'il en faut plusieurs dizaines).

De plus, elles concernent toutes les entreprises et la suppression sans mesure d'accompagnement n'aura pas le même effet sur les entreprises du CAC 40 et sur l'éleveur de moutons des Cévennes ou les associations œuvrant dans le champ social ou culturel.

Quelques rappels.

À côté des exonérations de cotisations sociales, il y a les exemptions. Il s'agit d'éléments de rémunération exclus de l'assiette des cotisations : intéressement, participation, titres-restaurant... Ces dispositifs ont, à la différence des exonérations, un impact sur les droits sociaux contributifs des salariés comme la retraite. Le coût non compensé est estimé à 14,6 Md€ en 2024.

Les premières exonérations ciblées datent de 1979 (apprentis, aide à la création et la reprise d'une entreprise). Elles sont multiples, compensées par le budget de l'État, prélevées sur les budgets des ministères concernés : par exemple, la prise en charge d'une fraction des cotisations vieillesse dues par les artistes auteurs l'est par le budget de la culture. Les exonérations sur les heures supplémentaires ne sont pas compensées.

Les allégements généraux portant sur les bas salaires ont été inaugurés par Balladur en 1993, mais ils ont enflé, en particulier avec M. Aubry et le passage aux 35 heures, et surtout avec la transformation du CICE en allègements. Ils sont maintenant dénommés « réduction générale dégressive unique ». Ils sont compensés par la CSG et l'affectation à la Sécurité sociale des ITAF (impôts et taxes affectés), avant tout la TVA, mais aussi la taxe sur les salaires (payée en particulier par les hôpitaux), la taxe sur les complémentaires santé et une kyrielle d'autres taxes. C'est totalement opaque.

Ces exonérations n'ont jamais fait la démonstration de leur efficacité sur la création d'emplois. Elles grèvent les recettes de l'État, qui doit les compenser, ce qui réduit d'autant ses capacités de financement des services publics. Les taxes utilisées pèsent sur les ménages, leur consommation et donc sur les débouchés des entreprises. Enfin, ces exonérations sont des trappes à bas salaires.

La suppression de ces exonérations s'impose. Cela redonnerait des marges de manœuvre au budget de l'État et enclencherait une dynamique vertueuse pour la consommation des ménages et les débouchés des entreprises, ainsi que pour les recettes de la Sécurité sociale. Mais certaines entreprises, en particulier des TPE ou PME, dans l'agriculture, les services, l'économie sociale et solidaire, sont aujourd'hui tributaires de ces aides publiques pour survivre.

Pour les grandes entreprises, ces exonérations ont aussi eu un effet d'accoutumance et de dépendance et la suppression totale immédiate les pousserait à ajuster leur masse salariale pour maintenir leur rentabilité, et ainsi assurer les exigences de rendement de leurs actionnaires. Il s'agit donc de les réduire progressivement, en parallèle de la construction des conditions d'un financement de l'activité des entreprises qui réduise le coût du capital, les coûts parasites et inutiles de l'entreprise. Ce sont toutes les propositions du PCF pour préserver et développer l'emploi et pour financer la Sécu en en faisant un moteur de développement comme la cotisation sur les revenus financiers des entreprises, les incitant à investir plutôt qu'à boursicoter !

Avec le rapport sénatorial sur les aides aux entreprises sans transparence et contrepartie, les exonérations sociales sont dans le débat public. Profitons-en pour contrecarrer les propositions des droites qui, en voulant réduire les cotisations au prétexte d'augmenter les salaires, veulent tuer la Sécu. Cela permet aussi le débat sur la nécessité de nouvelles recettes par l'augmentation des salaires, l'égalité salariale entre les sexes et le développement de notre pays, sa réindustrialisation.

Michèle Leflon, CNSPSdu PCF

HÔPITAUX ET EPHAD PUBLICS

« sous le radar »

Après la canicule, la succession de plans blancs, un taux élevé de surmortalité, la poursuite des fermetures de services et/ou d'établissements, les alarmes répétés des directions d'établissements quant aux difficultés budgétaires et de trésorerie accrues, nous pouvions nous attendre, au moins à une phraséologie compatissante sur la situation désespérée des hôpitaux et EPHAD publics…Que nenni !

L'objectif unique de ce PLFSS étant de réduire de moitié le déficit de la Sécurité sociale, l'avenir de notre système de santé en voie d'effondrement

Les hôpitaux publics sous contraintes accrues

Selon le document du gouvernement « les établissements de santé seraient préservés », sous prétexte que le niveau de déficit aurait baissé et avec un ONDAM à 3%

Sans contrainte nouvelle, ce taux ne permet pas de maintenir les moyens de fonctionnement à niveau d'activités identique, qui selon le document lui-même évalue à 3,6% l'évolution de l'activité…

Les charges accrues liées au coût de l'énergie, aux dépenses exceptionnelles et dépenses salariales non-compensées entièrement, obèrent sérieusement la situation des hôpitaux. En outre, l'inflation estimée à 3% et le surcoût de l'augmentation des cotisations de la CNRACL, soit +0,5%, créent une situation de baisse programmée, loin des recettes supplémentaires théoriques de 3 milliards !



Quant à la charge nouvelle de la « protection sociale complémentaire » rendue obligatoire elle sera fixée par décret pour un « forfait transitoire » pour 2027…

La ministre Rist osant poser la question : « Que voulons-nous continuer à financer pour soigner efficacement tous les assurés ? » n'a assurément pas prévu les hôpitaux publics sacrifiés sur l'autel du « tout ambulatoire » et du nouveau hochet agité à tout-va : le réseau des maisons « France santé ».

En réalité, « l'accès aux soins partout sur le territoire » ne s'applique pas aux hôpitaux.

La réalité crue, vécue sur tous les territoires, c'est un regroupement accéléré des établissements, basé souvent sur des rapprochements forcés avec le secteur privé, et à terme des GHT réduits et fusionnant les établissements « les plus performants ».

Ainsi les restructurations se font à marche forcée, sous couvert de la labellisation » hôpitaux de proximité » et détruisent des activités vitales pour la population, comme les maternités, les urgences la chirurgie, des plateaux techniques repris par le privé lucratif.

Alors que des plans nationaux priorisent la psychiatrie et la santé mentale, la périnatalité, les soins palliatifs aucune mesure de financement spécifique n'est même envisagée.

S'il y a bien une activité hospitalière qui devrait être présente sur tous le territoire, ce sont les lieux de naissance : les maternités. Or nous vivons aujourd'hui une accélération des fermetures malgré la forte résistance des professionnel.les et de la population, et cela au mépris de la loi du 15 mai 2025 qui prévoyait un moratoire sur trois ans…

hôpitaux et EPHAD publics « sous le radar »

Les rapports se multiplient, la sécurité médicale privilégiée au détriment de la proximité reconnue comme la première sécurité à préserver…

Alors que la France se place bonne dernière en matière de mortalité infantile, les « bonnes âmes » se penchent sur l'avenir de l'offre obstétricale afin de « garantir un accès équitable sur l'ensemble du territoire » ; seul dispositif envisagé : développer les centres de périnatalité de proximité, autrement dit des centres de consultations !!

Nous pouvons aussi être très inquiets quant aux besoins immenses en matière d'investissements hospitaliers.

Seuls sont envisagés une enveloppe de 6 milliards sur la décennie prochaine, en relais du plan Ségur, déjà réévalué à la baisse, dont seulement 600 millions pour l'adaptation au changement climatique : nous sommes très loin des besoins immenses révélés lors de ces mois d'été.

Les EPHAD sacrifiées, au détriment des besoins immenses du grand âge

Après le scandale d'Orpea et du secteur lucratif qui continue à sévir dans le secteur des personnes âgées, le Conseil de l'Europe vient de dénoncer une nouvelle fois la France pour » maltraitance institutionnelle », et demande des mesures garantissant le respect des droits humains des personnes âgées. Le gouvernement Macron regarde ailleurs.

Alors que les EPHAD publics enregistrent un déficit pour plus de 70% d'entre eux, ce n'est pas l'enveloppe prévue au PLFSS 2027 (+ 2,6%) qui permettra de faire face à leur situation désespérée et embaucher des personnels à la hauteur des besoins. Comble de cynisme, le projet prévoit d'en rabattre sur les recrutements avec seulement 3700 embauches pour 2027, pour un objectif initial de 50 000 à l'horizon 2030, alors qu'il en faudrait au moins 200 000.

Le nouveau label *Maisons France autonomie* cache en réalité la trajectoire du renforcement du tout ambulatoire, avec le renforcement de l'offre d'accompagnement de l'offre à domicile, avec plus de 25 000 places supplémentaires pour les SSIAD, de plus en plus aux mains du secteur lucratif…

Les EPHAD existants vont être soumis par ailleurs à des contraintes supplémentaires, afin de « rester » dans l'enveloppe prévisionnelle de 18,8 milliards :

- poursuivre l'expérimentation de la fusion des sections soins et dépendance par un forfait unique payé par l'Assurance maladie, dont aucun bilan n'est présenté…
- se « transformer » en centre de ressource territoriale, au bénéfice des acteurs de ville…
- se soumettre à un dispositif d'intéressement, aux résultats obtenus en matière de « d'efficience et de pertinence des soins » : comme pour les hôpitaux un financement complémentaire serait versé par les ARS aux établissements atteignant les objectifs fixés au niveau national ou régional (comme les hospitalisations évitables, ou séjours anormalement longs), et cela au mépris de la réalité et de la situation des personnes accueilies, de plus en plus dépendantes, et des moyens des EPHAD.

Pour combattre les attendus de ce PLFSS qui s'inscrivent dans la démolition de la Sécurité sociale, pas d'autre perspective que RESISTANCE ET ACTION avec les salarié.es, les élu.es, la population !

Évelyne Vander Heym
CNSPS du PCF

RETRAITES

le gouvernement amplifie la guerre sociale

Le gouvernement a présenté son projet de loi de finances (PLF) et celui concernant la Sécurité sociale (PLFSS) : un nouveau budget qui répond aux intérêts des ultra riches et des grandes entreprises, au détriment de tous les salarié ·es, des retraité ·es, des plus précaires avec l'annonce d'une économie de 54 milliards d'euros. 22.4 millions de ménages verraient leurs ressources baissées, selon l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE).

Nombre de reculs étaient déjà entérinés avec la parution de divers décrets concernant les franchises médicales et les participations forfaitaires, où le plafond augmente de 40%, le déremboursement de nombreux médicaments et la non prise en compte de certains trajets sanitaires.

Pour point d'orgue de cette cure d'austérité budgétaire, le gouvernement a limité l'augmentation de l'objectif national de l'assurance maladie (ONDAM) à 2 %. Cela représente 278.7 MD €, alors que les besoins de santé augmentent structurellement de 3.4% par ans.

Cette fureur austéritaire s'exerce contre les retraités et les familles en prélevant 5 MD € sur les pensions

Le gouvernement bloque la revalorisation des retraites supérieures au minimum contributif (MICO), à 2 034 euros, et instaure une sous-indexation et un gel des pensions supérieures à 1250 € par mois, ciblant 2/3 des retraités qui vont dès lors connaître une perte de niveau de vie irréversible sur le long terme.

Pour les femmes, cette mesure aggrave une paupérisation structurelle

Alors que les pensions des salariés non-cadres ont déjà diminué de 6,5 % en euros constants entre 1999 et 2024 selon la DREES. Par exemple, une retraitée percevant une pension globale de 1 500 €/mois subissant un gel au lieu d'une revalorisation à 1,7 % perd 25 €/mois, soit 300 € dès la première année. Cette perte est définitive et cumulative, les revalorisations futures repartant du niveau gelé à 1 500 €.

De plus, le PLFSS 2027 entérine par décret, le recentrage de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour économiser 250M€ sur les dépenses d'APA à domicile soit environ 53% de la dépense totale. Pour une personne âgée vivant à domicile avec 2 300 € de revenu et 500 € de plan d'aide, la mesure entraîne une hausse du reste à charge de 36€ par mois, soit 432€ par an,

Ouvrir aux forces vives de la société et à son mouvement social un chemin d'espoir

Ces choix privent le pays des moyens nécessaires pour répondre aux attentes et besoins de toute la population. Mais cette politique du gouvernement a déclenché, une vaste crise sociale dans tout le pays.

Pour y faire face réellement, il est indispensable de parler à la France de son devenir. Avec l'audace dont auront fait preuve, dans des circonstances fort différentes évidemment, nos anciens lorsqu'ils écrivirent le programme des *Jours heureux*, grâce auquel la République put se ressourcer en 1944.

Les retraité-e-s ont le droit aux jours heureux

Elles et ils ont le droit de vivre dignement leur retraite au sein d'une société solidaire. Le gain d'espérance de vie est un progrès pour toute la société. Le vieillissement est aussi une chance pour bâtir une société solidaire, intergénérationnelle. Mais gouvernement et patronat estiment qu'il s'agit uniquement d'un coût à réduire, comme l'exige l'Union européenne.

La retraite est un choix de société essentiel qui suppose d'intégrer pleinement dans les politiques publiques mises en œuvre la notion de société pour tous les âges.

La réponse aux besoins est un moteur du développement économique

Malgré ses mesures régressives, le PLFSS prévoit un déficit en augmentation, ce qui démontre que la solution est ailleurs. Pour cela, il faut :

- réhabiliter et développer la cotisation sociale, un financement dynamique car assis directement sur la richesse produite et prélevé sur la part des profits
- faire contribuer les revenus financiers des entreprises (630 Md€ en 2025). Ce qui rapporterait au taux global de cotisation patronale de 30,95%, 192 Md€ annuels pour la Sécu
- moduler les taux de cotisations employeurs en fonction des politiques d'emploi et de formation des entreprises, cœur du projet central du PCF, de Sécurité d'Emploi ou de Formation pour sécuriser les revenus et donc les ressources de la Sécurité sociale.

Daniel Junker
collectif Retraité-es du PCF

AUTONOMIE

le PLFSS organise la pénurie et fragilise la Sécurité sociale

Derrière les grands discours sur le « bien vieillir », le maintien à domicile, l'inclusion des personnes en situation de handicap et la liberté de choisir son lieu de vie, le PLFSS 2027 poursuit une politique d'austérité qui menace les droits des personnes accompagnées et les conditions de travail des professionnels du soin et du lien.

L'article 13 du PLFSS illustre cette contradiction. Il prévoit le transfert de 300 millions d'euros de contribution sociale généralisée (CSG), jusqu'alors affectés à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), directement vers les départements.

Présentée comme une réponse aux difficultés financières des collectivités, cette mesure relève d'un tour de passe-passe budgétaire. Dans le dispositif initial, les concours financiers de la CNSA sont réduits d'autant. Autrement dit, aucun moyen supplémentaire pour répondre aux besoins !

« Le gouvernement promet le libre choix, mais organise financièrement l'absence de choix ».

Des départements étranglés, des droits menacés

La situation financière des départements est alarmante. Selon l'Assemblée des départements de France, près de 60 départements répondraient en 2026 aux critères de difficultés financières retenus en 2024.

Dans le même temps, leurs dépenses sociales augmentent : allocation personnalisée d'autonomie (APA), prestation de compensation du handicap (PCH), protection de l'enfance.

Or, le transfert de la CSG aux départements ne prévoit aucune obligation d'affecter ces sommes au financement de l'autonomie. Dans un contexte de fortes difficultés financières, ces ressources pourraient donc servir à couvrir d'autres dépenses départementales, au détriment des moyens nécessaires à l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

La commission des Affaires sociales du Sénat a elle-même reconnu les limites de cette mesure et proposé 300 millions d'euros supplémentaires pour les départements, dont 100 millions par une moindre diminution des concours de la CNSA et 200 millions par un nouveau fonds.

Mais ces propositions restent insuffisantes face à l'ampleur des besoins et au 13 novembre 2026, le PLFSS est toujours en discussion au Sénat.

Une nouvelle brèche dans notre Sécurité sociale

Au-delà des finances départementales, cette mesure pose une question politique fondamentale : celle de l'avenir de notre Sécurité sociale.

En transférant directement une partie de la CSG aux collectivités, le gouvernement fragilise les recettes affectées à la branche autonomie et poursuit une logique de fragmentation de notre protection sociale.

La commission des Affaires sociales du Sénat reconnaît d'ailleurs elle-même que ce transfert porte atteinte à la cohérence du financement de la Sécurité sociale.

Pour les communistes, cette situation confirme les limites de la création d'une cinquième branche autonomie en 2020, séparant artificiellement la santé et l'autonomie, alors que les besoins des personnes nécessitent une prise en charge globale.

L'autonomie doit être un droit fondamental, garanti par la solidarité nationale, et non dépendre de la richesse d'un département ou des ressources des familles.

Le droit de choisir ne doit pas devenir un slogan

Le gouvernement multiplie les déclarations sur le virage domiciliaire et du libre choix. Dans le secteur du handicap, le rapport de l'IGAS de mars 2025 préconise une transformation de l'offre médico-sociale vers des services coordonnés et des parcours plus souples.

Mais avec quels moyens ?

Dans les EHPAD, les établissements et services du handicap comme dans l'aide à domicile, les mêmes réalités s'imposent : manque de personnel, bas

⇨

le PLFSS organise la pénurie et fragilise la Sécurité sociale

salaires, non-remplacements, épuisement professionnel, accompagnements dégradés et familles contraintes de compenser les carences institutionnelles.

Selon la DREES, entre 150 000 et 200 000 emplois supplémentaires seront nécessaires d'ici 2050 pour accompagner les personnes âgées en perte d'autonomie, sans compter l'ensemble des besoins du secteur du handicap.

« On ne peut pas promettre la liberté de choisir son lieu de vie tout en refusant les moyens humains et financiers qui rendent ce choix possible ».

Notre ambition : un véritable service public de l'autonomie

Pour les communistes, le besoin en autonomie constitue un véritable enjeu. Il ne peut pas se résumer à compenser une perte de capacités : elle doit permettre à chacune et chacun d'exercer pleinement ses droits, de participer à la vie sociale et de vivre dignement, quel que soit son âge ou sa situation d'handicap.

Nous défendons un véritable service public national de l'autonomie, avec des établissements publics de qualité, un service public de l'aide à domicile, une offre adaptée aux personnes et une prise en charge globale articulant soins, prévention et accompagnement.

Cela exige un plan massif de créations d'emplois qualifiés, de formations et de revalorisations salariales, mais aussi des investissements publics et une véritable démocratie associant les personnes accompagnées, leurs familles et les professionnels.

Notre ambition est une prise en charge à 100% par la Sécurité sociale, en réintégrant l'autonomie dans la branche maladie, avec un financement solidaire fondé sur les cotisations sociales et une autre répartition des richesses créées par le travail.

L'État doit également assumer ses responsabilités, notamment en compensant intégralement les dépenses d'APA et de PCH dues aux départements, plutôt que de réduire leurs dotations.

Il faut rompre avec une logique qui considère les besoins humains comme des coûts à réduire et qui ouvre toujours davantage la porte à la marchandisation.

Vieillir dignement, vivre avec un handicap, choisir son lieu de vie et bénéficier d'un accompagnement de qualité ne sont pas des privilèges. Ce sont des droits !

Notre ambition communiste est claire : sortir les besoins d'autonomie de l'austérité, construire un véritable service public national de l'autonomie et redonner à la Sécurité sociale toute sa force, sa solidarité et sa vocation universelle.

Aurore Artigue
CNSPS du PCF

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

quand les petits ruisseaux font les grandes rivières

On ne peut dans cet article décliner toutes les attaques contre les allocations familiales.

Pour le CNR, les prestations familiales avaient pour objectif dans une France où la misère devait disparaître, de donner, entre autres, à tous les moyens de se loger décemment et de permettre à tous les jeunes de pouvoir étudier et se cultiver en fonction de leurs capacités et non des revenus des parents.

Aujouhui, du fait de la paupérisation qui touche de plus en plus de couches de la société, elles sont devenues une partie intégrante du reste à vivre pour tout ce qui concerne le minimum vital. Un gouvernement qui souhaite protéger les plus faibles se devrait donc de sanctuariser ces prestations, à défaut de les augmenter.

Pour Macron et son ouvernement, il n'en est rien, au contraire… C'est ainsi qu'il envisage de **ne pas les revaloriser du montant de l'inflation**. Cela concerne les **allocations familiales**, la **prime d'activité**, ainsi que les **APL**. Si le **RSA** et l'**AAH** (Allocation adulte handicapé) sont épargnés, cela conduira néanmoins des milliers de familles qui les perçoivent à ne plus pouvoir payer leur loyer. Les faisant glisser **de la grande précarité vers la grande pauvreté. Objectif : détourner 500 millions** d'euros des **poches des moins favorisés.**

C'est aussi un durcissement des **conditions de résidence pour les étrangers**. Il faudra un an de résidence minimal pour percevoir les prestations. Ce qui va encore favoriser la xénophobie et les haines raciales, laissant sous-entendre que les étrangers viennent en France pour les Allocations familiales.

C'est la diminution des **Allocations de rentrée scolaire**, objectif **détourner 600 millions** d'euros toujours des poches des plus défavorisés. Naïfs ceux qui croient encore qu'en France l'école de la République vise l'égalité sociale et qu'elle est gratuite.

C'est la poursuite du **décalage de la majoration pour âge des Allocations familiales**, introduit l'année dernière dans le PLFSS. Ce qui va handicaper les familles d'adolescents.

Arrêtons là cette énumération.

Lorsque l'on met en parallèle ces mesures avec le refus du côté de l'impôt d'imposer les ultras riches et du côté de la Sécu de faire cotiser les revenus financiers, force est de constater que la philosophie qui guide ces mesures est inspirée d'une conception de classe qui veut que dans une société capitaliste l'ensemble de ses ressources (financières et humaines) doivent être au service du profit maximum. C'est ce qui explique depuis des décennies le creusement de l'écart entre les plus riches et les plus pauvres, qui n'est plus un écart, c'est une énorme faille.

Quand les petits ruisseaux font les grandes rivières... Depuis les Ordonnances de 67, en passant par la mise en place de la CSG par Bérégovoy sous Mitterrand, jusqu'au Plan Juppé et l'instauration du PLFSS par le Parlement, tout à été fait pour qu'il y ait une fongibilité entre la Caisse de Sécurité sociale et celle de l'État. Fongibilité visant non a donner les moyens à la Sécu de combler son soi-disant déficit, mais à permettre de ponctionner la Sécu par l'État au profit du capital.

Et ainsi tous ces petits ruisseaux pris dans la poche des moins aisés – ici 10 euros, là un peu plus – vont grossir les profits du capitalisme et les dividendes des actionnaires qui deviennent de grandes rivières. Dont d'ailleurs on a du mal à concevoir la taille ou la puissance et surtout la vitesse à laquelle elles enflent.

Prenons l'exemple du plus riche, B. Arnault. À titre de comparaison, en 1980 on considérait que Mme Bettencourt (première fortune de France) gagnait un Smic par heure, week-ends et jours fériés compris. Sa fortune s'élevait, fin 2019, autour de 20 000 000 000 (20 milliards d'euros). Il l'a vue passer à près de 40 000 000 000 (40 milliards) fin 2020.

Mais, 2020, n'était ce pas l'année terrible du COVID où tous les patrons, lui en tête pleuraient sur le triste sort des entreprises, les grosses celles qui ont bénéficié à plein du « Quoi qu'il en coûte » ? On va pas s'occuper des petits patrons et des sous traitants il y a des priorités quand même.

Donc, en 2020, Bernard Arnault à gagné **chaque heure plus de 15 872 Smic**, aujourd'hui sa fortune s'élève à 140 000 000 000 d'euros. Pauvre Mme Bettencourt…

Et si on disait stop à cette politique dont le seul objectif est l'aggravation des inégalités au prix de broyer la vie des plus fragiles.

- **C'est le sens de l'action des Parlementaires communistes dans le débat du PLFSS.**
- **C'est le sens des l'actions que mènent, aux côtés de la population, les militants communistes dans les quartiers, sur les marchés, dans les manifestations…**
- **C'est le sens des propositions du PCF portées par son candidat Fabien Roussel.**

Serge Klopp
CNSPS du PCF